-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  |  |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65 luc@conservation-justice.orgwww.conservation-justice.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

 **ALEFI**

**Rapport Mensuel octobre 2023**

Conservation Justice

SOMMAIRE

[*1. Points principaux* 2](#_Toc118989098)

[*2. Investigations* 2](#_Toc118989099)

[*3. Opérations* 2](#_Toc118989100)

[*4. Département juridique* 2](#_Toc118989101)

[*5. Missions* 3](#_Toc118989102)

[*6. Cahiers des Charges Contractuels* 9](#_Toc118989103)

[*7. Communication* 9](#_Toc118989104)

[*8. Relations extérieures* 10](#_Toc118989105)

[*9. Conclusion* 10](#_Toc118989106)



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Ce mois d’octobre 2023, les activités se sont concentrées sur l’appui aux communautés villageoises dans le cadre de la mise en œuvre des CCC, ainsi que le suivi des activités d’apiculture.

**Du 12 au 26 Octobre 2023 :** La mission avait pour objectif de faire le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles dans le département de la Mvoung, province de l’Ogooué Ivindo ainsi que d’assurer le contact avec les partenaires locaux et de mener des sensibilisations environnementales.

**Du 17 au 26 octobre 2023 :** Mission du suivi de la mise en œuvre du projet apiculture et le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles dans la province de la Ngounié.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *1* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de contrevenants identifiés* | *2* |

Suite à une information de détournement de FDL dans le regroupement de village Koumameyong-Ekarlong et au village Melane dans le département de la Mvoung, province de l’Ogooué-Ivindo au cours de la mission du mois d’octobre, une enquête a été menée par l’équipe CJ afin d’identifier les auteurs et les faits. Aussi, l’enquête a conduit à l’identification de deux entrepreneurs étant soupçonnés d’avoir détourné les fonds reçus dans le cadre d'un cahier de charges contractuelles signé entre SOMIVAB et les communautés villageoises suscitées.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées*  | *0* |

Au cours de ce mois d’octobre, aucune opération n’a été menée. Il n’y a donc pas eu d’arrestation.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 06 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 0 |

L’équipe de Conservation Justice a suivi six affaires dont quatre nouveaux cas et deux anciens :

**Affaire 1 :** Communauté villageoise de Melane contre la société Mvoung Interprovincial Services (MIT’S)

**Infraction reprochée** : Abus de confiance et détournement de FDL

**Nature du contentieux** : Pénale

**Faits et Procédure :** Dans le cadre de son CCC signé avec la SOMIVAB, la communauté du village Melane a choisi de faire financer un d'hydraulique villageoise. La société Mvoung Interprovincial Service (MIT’S) a été sélectionnée pour réaliser ce projet.

Suite à la réception du devis, une somme de 15.083.000 FCFA, soit 85% du montant total du projet, a été versée à la société MIT’S en octobre 2021 pour réaliser les travaux dans un délai de 2,5 mois.

Le chantier n’a jamais été terminé. Face à ces manquements, la communauté du village Melane s’est rapprochée du Préfet Département de la Mvoung et de la société MIT’S afin de faire aboutir le projet. Malheureusement, les démarches entreprises n'ont pas abouti au résultat escompté.

**La plainte** : le 23/10/23, avec le soutien de l’ONG Conservation Justice, la communauté a rédigé et déposé une plainte contre la MIT’S au Parquet de Makokou pour les faits d’abus de confiance et détournement.

**Affaire 2 :** Communauté villageoise de Melane contre la Société Nationale des Grands Travaux et d’Infrastructures (SNGTI)

**Infraction reprochée** : Abus de confiance et détournement de FDL

**Nature du contentieux** : Pénale

**Faits et procédure :** Dans le cadre du même CCC, la même communauté du village Melane a identifié un autre projet communautaire, soit l’installation de l’électrification, l’achat et installation du groupe électrogène de 13,75 kVa et la construction de deux maisons semi-dures, à réaliser par la SNGTI.

La SNGTI a exigé et aurait perçu les sommes de 20 548 825 FCFA et 10 995 000 FCFA pour réaliser ces projets (achat de matériel et main d’œuvre). Mais, aucun de ces équipements n’a été acheté et les deux maisons à construire jusqu’aux fenêtres, se sont arrêtées au niveau des soubassements.

Constatant l’inachèvement et l'abandon des travaux depuis 2021**,** la communauté du village Melane s’est rapprochée du Préfet du département de la Mvoung et de la société afin de faire aboutir le projet.

**La plainte** : Le 23/10/23, avec le soutien de l’ONG Conservation Justice, la communauté de Melane a rédigé et déposé une plainte contre la SNGTI au Parquet de Makokou pour les faits d’abus de confiance et détournement.

**Affaire 3 :** Communauté villageoise de Koumameyong-Ekarlong contre La Société Nationale des Grands Travaux et d’Infrastructures (SNGTI)

**Infraction reprochée** : Abus de confiance et détournement de FDL

**Nature du contentieux** : Pénale

**Faits et procédure :** dans le cadre de son CCC signé avec la SOMIVAB, la communauté du regroupement des villages Koumameyong- Ekarlong a choisi la construction d’un abri de moulin à céréales. La réalisation de ce projet a été confiée à la SNGTI. Cette dernière a perçu la somme 1.698.099 FCFA (coût de travaux d’achat du matériel et de construction de l’abri).

Constatant l’inachèvement des travaux, la communauté du regroupement s’est rapprochée du CGSP afin de faire constater cette situation et trouver une solution. Cette démarche fut vaine.

**La plainte :** Le 23/10/23, avec le soutien de l’ONG Conservation Justice, la communauté a rédigé et déposé une plainte contre la SNGTI au Parquet de Makokou pour les faits d’abus de confiance et détournement.

**Affaire 4 :** Communauté villageoise de Koumameyong-Ekarlong contre la société Mvoung Interprovincial Service (MIT’S)

**Infraction reprochée :** Abus de confiance et détournement de FDL

**Nature du contentieux** : Pénale

**Faits et procédure :** Toujours dans le cadre de son CCC avec la SOMIVAB, la communauté a choisi comme projets l’électrification et l'hydraulique villageoise et a confié la réalisation des travaux à la société MIT’S. Cette dernière a reçu deux avances de 11.120.000 FCFA et 8.391.375 FCFA. Cependant, depuis 2021, les travaux n’ont jamais abouti. La communauté s’est rapprochée du Préfet du département de la Mvoung et de la société MIT’S afin de faire aboutir les projets, sans succès.

**La plainte :** Le 23/10/23, avec le soutien de l’ONG Conservation Justice, la communauté a rédigé et déposé une plainte contre la MIT’S au Parquet de Makokou pour les faits d’abus de confiance et détournement.

L’équipe CJ a fait le suivi de deux anciens dossiers :

**Affaire 5 :** Communauté du village Adoué SNL Group Management

**Infraction reprochée :** Abus de confiance et détournement de FDL

**Nature du contentieux** : Pénale

Pour rappel, cette affaire portait sur le financement d’un projet de construction de dispensaire dans le village Adoué, suite au Cahier de Charges Contractuelles (CCC) signé avec l’exploitant forestier TBNI en 2018. Cependant, il a été révélé que 2.700.000 FCFA des 4.112.843,4 FCFA prévue pour la construction du dispensaire ont été détournés et utilisés à d’autres fins.

Le juge d’instruction a laissé le prévenu en liberté provisoire avec obligation de terminer les travaux. Un engagement sur l’honneur a été pris en ce sens par l’intéressé.

Après une reprise des travaux en mars 2023, l’équipe de CJ a constaté durant sa mission du mois d’Octobre 2023 le nouvel abandon du chantier par la SNL Group Management.

**Affaire 6 :** MP & communauté Abenelang contre l’Entreprise Kone Mamadou Sciage et Bois (EKSB)

**Infraction reprochée :**Abus de confiance et détournement de FDL

**Nature du contentieux** : Pénale

**Décision du Juge d’instruction** : le **16Octobre 2023,** CJ a échangé avec le juge instructeur à l’effet de savoir l’avancement de ce dossier. Ce dernier informe que les prévenus ont bénéficié d’une mesure de liberté provisoire.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Aucune visite de prison n’a eu lieu ce mois d’octobre 2023.

**4.3 Formations**

Pour le compte du mois d’octobre 2023, il n’y a pas eu de formation.

# 5. Missions

Deux missions sociales ont eu lieu au cours du mois d’octobre 2023 dans les provinces de l’Ogooué-Ivindo et de la Ngounié.

1. **Mission dans la province de l’Ogooué-Ivindo du 12 au 26 Octobre 2023.**

La mission avait pour objectif de faire le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles dans le département de la Mvoung ainsi que d’assurer le contact avec les partenaires locaux et de mener des sensibilisations environnementales dans les villages concernés par les activités de ROUGIER et de SOMIVAB sur la protection de la faune sauvage et la pratique de la chasse au Gabon. L’équipe s’est déplacée dans les villages **Koumameyong, Djidji, Ekarlong, Lolo 2, Melane, Ayol, Kombani, Elata Bakota** et **Afoumazo,** province de l’Ogooué-Ivindo. De plus, l’équipe avait pour mission d’informer les communautés locales sur la future mise en place de la brigade faune basée au carrefour SHM.

* 1. **Mission dans la province de la Ngounié du 17 au 26 Octobre 2023.**

Dans la période du 17 au 26 Octobre 2023, une équipe RALFF de Conservation Justice s’est rendue dans les départements de la Douya-Onoye, de la Boumi- Louétsi et de Tsamba-Magotsi précisément dans les villages**Saint-Martin, Mouyikou, Kouagna-Ndougou, Mamiengué, Bemboudié, Moulandoufouala et Sindara.** La mission avait pour objectif d’appuyer les communautés dans la gestion des forêts communautaires et la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles, ainsi que d’assurer le suivi de l’activité d’apiculture dans les villages concernés.

Le récapitulatif des rencontres est présenté dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dates**  | **Localités** | **Synthèse des sujets** | **Commentaires** |
| 14/10/2023 | Koumameyonget Ekarlong | * Education environnementale
* Partage des bénéfices
 | Dans le regroupement de village de**Koumameyong-Ekarlong**, il était question de faire le suivi de la mise en œuvre du CCC. L’entrepreneur Cyril MVELE avait reçu le fonds de développement local afin de réaliser le projet d’électrification par énergie solaire qui devait alimenter l’hydraulique villageoise. Cependant, après avoir perçu les fonds, les travaux ne sont pas allés à leur terme depuis deux ans. C’est la raison pour laquelle la communauté a décidé de porter plainte pour abus de confiance et détournement de fonds. Ladite plainte a été déposée le 23 octobre 2023 au tribunal de première instance de Makokou. |
| 16/10/2023 | Melane | * Partage des bénéfices
 | Au village **Melane**, la communauté villageoise a choisi comme projet, l’hydraulique villageoise et la construction de deux logements. Le marché a été confié aux entrepreneurs Kanto (construction de logements) et Cyril MVELE (hydraulique villageoise). Dans ce village, les entrepreneurs ont reçu les FDL mais après deux ans, les chantiers sont abandonnés et les entrepreneurs cités plus haut ont disparu et restent introuvables. La communauté villageoise a donc décidé de porter plainte à ces entrepreneurs pour détournement de fonds et abus de confiance. Ladite plainte a été déposée le 23 octobre 2023 au tribunal de première instance de Makokou. |
| 20/10/2023 | Nfoumbezok | * Partage des bénéfices
 | Au village **Nfoumbezok**, la communauté villageoise a signé un CCC avec SOMIVAB et le FDL a été versé à l’opérateur Cyril MVELE. Dans ce village, le projet communautaire (électrification du village) n’est pas finalisé malgré le versement du FDL par SOMIVAB.  |
| 21/10/2023 | Biliba et Sougoulam | * Education environnementale
* Partage des bénéfices
 | Quant au village **Biliba**, les membres de la communauté expliquent que leur FDL a été détourné par Cyril MVELE qui devait réaliser les travaux d’électrification. Dans ce village, la communauté villageoise est très remontée à cause de la non mise en œuvre du CCC. |
| 22/10/2023 | Ebe Messe | * Education environnementale
* Partage des bénéfices
 | Au village **Ebe Messe**, le chef de canton a fustigé le manque de suivi de l’administration sur le dossier de la mise en œuvre du CCC signé avec GFT. En effet, GFT a signé un CCC avec cette communauté, mais jusqu’à présent, le FDL n’a toujours pas été mis à la disposition de la communauté. Aussi, il demande l’intervention directe de CJ pour trouver une solution à ce problème. |
| 23/10/2023 | Alar | * Education environnementale
* Partage des bénéfices
 | Au village Alar, la communauté se plaint de la non-exécution du CCC signé avec GFT. En effet, ces villages ont signé un CCC avec l’opérateur GFT, mais ces CCC n’ont jamais été mis en œuvre. Les notables s’organisent actuellement pour interpeller le CGSP pour la mise à disposition du FDL. |
| 24/10/2023 | Lolo 2 | * Partage des bénéfices
 | Au village **Lolo 2**, la communauté est confrontée au problème du conflit homme-faune. En effet, les villageois racontent que deux panthères viennent manger les animaux domestiques dans le village, causant ainsi la panique au sein de la communauté.  |
| 18/10/2023 | Saint-Martin  | * Apiculture
 | Le projet évolue bien et la communauté essaie un tant soit peu de se l’approprier, mais il y a toujours quelques manquement observés. Sur toutes les ruches installées, selon les informations de la communauté il y a dix-sept (17) ruches colonisées. Le résultat est bien meilleur que lors du dernier passage de l’équipe. |
| 20/10/2023 | Mouyikou | * Apiculture
 | Le groupe d’apiculteurs est constitué d’une vingtaine d’hommes et de femmes. Lors des échanges avec les différents membres du groupe, il apparait qu’environ une douzaine de personnes sont réellement actives (réalisent le suivi régulier des colonies, entretiennent les ruchers, réamorcent les ruches non-colonisées. Le projet est suivi et la récolte promet d’être bonne.  |
| 22/10/2023 | Kouagna-Ndougou | * Apiculture
 | Dans ce village, la communauté villageoise a du mal à bien cerner les enjeux de ce projet, dans la mesure où personne n’était présent à notre arrivée, seul le chef du village était dans le village. Les autres éléments de la communauté ont vaqué à leurs occupations, résultat concernant les ruches : neufs (9) colonisées. |
| 22/10/2023 | Mamiengué | * Apiculture
* Enquête environnementale
 | Le projet est suivi mais le résultat est encore insuffisant. Hormis le suivi sur l’apiculture, l’équipe de la mission a également sensibilisée la communauté sur la volonté des nouvelles autorités à valoriser le bois abandonné. Les villageois informent à l’équipe qu’il y avait effectivement du bois abandonné. Nous leur avons demandé de localiser l’endroit exact et de voir si le bois était en bonne état. |
| 23/10/2023 | Bemboudié | * Forêt communautaire
 | Un nouveau bureau pour la gestion de la FC aurait été mis en place et il ne manque plus que son installation officielle par le préfet. L’ancien bureau est accusé d’avoir détourné huit (8) millions de franc CFA qui aurait abouti à une plainte déposée à la police judiciaire de Mouila en 2022 (selon le secrétaire général du nouveau bureau). |
| 24/10/2023 | Moulandoufouala | * Forêt communautaire
 | Pour dossier de la création de la forêt communautaire, la communauté villageoise a déjà la convention définitive mais ils n’ont pas encore commencé l’exploitation. S’agissant du bois abandonné, ils nous ont dit qu’il y a beaucoup de bois abandonné aux alentours de leur village. Outre le problème de forêt communautaire et du bois abandonné, les membres de la communauté nous ont fait part d’un souci, celui de l’exploitant forestier au nom d’Achi National Bois du Gabon(ANBG). Ce dernier a eu à signer un cahier de charge contractuel (CCC) depuis Août 2021, mais jusqu’à présent, la société ANBG n’avait pas toujours versé le Fond de Développement Local (FDL) |
| 25/10/2023 | Sindara | * Partage des bénéfices
 | L’opérateur JB WOOD a exploité le bois dans ce village mais n’a pas payé son FDL. |

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 158 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 28 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total en cours** | ***Clôturés*** |
| MOYEN OGOOUE |  |  | 0 | *1* |
| NGOUNIE | 13 | 57 | 70 | *50* |
| NYANGA |  | 13 | 13 | *2* |
| OGOOUE IVINDO | 14 | 52 | 66 | *19* |
| WOLEU NTEM | 1 | 36 | 37 | *8* |
| **Total général** | **28** | **158** | **186** | ***80*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente des projets des communautés | 24 |
| En attente du versement du FDL | 88 |
| Mise en œuvre projets en cours | 74 |
| **Total général** | **186** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Aucune publication n’a été faite ce mois d’octobre. Les anciens articles sont toujours disponibles sur plusieurs médias (voir la base de données ICS) ainsi que sur le site Internet, la page Facebook et la chaîne YouTube de Conservation Justice.

# 8. Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 11 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 8 |
| Collaboration sur affaires | 3 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans les provinces de la Ngounié et de l’Ogooué-Ivindo.

En effet, dans le cadre de leurs missions et programme d’activités, les équipes sociales Nord et sud ont rencontré entre autres les communautés locales dont 282villageois et 360 élèves dans 16 villages, ainsi que les autorités suivantes :

**Ogooué-Ivindo :** Le gouverneur de la province de l’Ogooué-Ivindo, le procureur du tribunal de première instance de Makokou, le DP intérimaire de Makokou, le commandant PJ de Makokou, le DAP Ivindo, le Préfet d’Ovan, le Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts d’Ovan, le Commandant de Brigade GENA d’Ovan.

**Ngounié :** Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts de la Ngounié, le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Tsamba Magotsi et le préfet de la Boumi-Louétsi.

**Au total, au moins 11 rencontres avec différentes autorités administratives ainsi que les visites de 16villages ont été effectuées au cours du mois d’Octobre 2023.**

# 9. Conclusion

En somme, deux missions sociales ont été effectuées au cours du mois d’octobre 2023 dans 16 villages des provinces de l’Ogooué-Ivindo et la Ngounié. Il s’agit des villages **Koumameyong, Djidji, Ekarlong, Lolo 2, Melane, Ayol, Alar, Afoumazo, Biliba, Sougoulam, Saint-Martin, Mouyikou, Kouagna, Mamiengué, Bemboudié, Moulandoufouala** et **Sindara**

Ainsi, au cours de cette mission, les communautés villageoises de Koumameyong, Ekarlong et Melane ont décidé de porter plainte aux entrepreneurs Cyril MVELE et Stéphane KANTO pour détournement de fonds et abus de confiance. Ces entrepreneurs devaient réaliser les projets d’électrification, d’hydraulique villageoises et de construction de bâtiments avec le FDL issu des CCC signés avec SOMIVAB. Cependant, après réception des fonds, ils ont disparu depuis deux ans.

Dans la province de la Ngounié, l’équipe a fait le suivi de la mise en œuvre du projet apiculture. Cette mission a permis d’apprécier la bonne évolution du projet dans la plupart des villages, à l’exception de Kouagna-Ndougou.